



L'OFFICIER MARINIER

PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

www.fnom.com

n° 361 MAI 2015

70^{ème} année

L'Hermione dans les traces de La Fayette sur la route des Amériques



Amiante : ça suffit !

Au fil des rencontres d'officiers marins en retraite au cours des assemblées en régions il est frappant de constater combien d'entre eux sont atteints de maladies suite à leur exposition à l'amiante durant leur activité au service de la Nation. Et, pour ceux qui ne sont pas malades, le questionnement traduit une véritable anxiété.

Même si l'exposition à l'amiante est reconnue, de fait, en fonction des affectations qui ont jalonné la carrière du marin, il n'empêche que les conséquences de celle-ci ne sont pas prises en compte à un niveau de traitement satisfaisant de la part de l'Etat.

Il en va ainsi de la situation discriminatoire envers les anciens marins à propos de dispositions prises au travers du dispositif de l'ACAATA (allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante).

De rapports parlementaires en réponses gouvernementales, le constat d'une situation inéquitable amène à affirmer que les dispositions réglementaires instituant l'ACAATA doivent évoluer pour prendre en compte la diversité des situations de carrières et de régimes successifs d'affiliation.

Une évolution législative étant nécessaire, on ne peut plus se contenter de postures administratives renvoyant à des responsabilités interministérielles, telles, que rien ne bouge.

A propos des maladies dues à l'amiante, leur prise en compte et réparation sont traitées dans le cadre du code des pensions militaires d'invalidité (CPMIVG).

Toute la littérature scientifique, le corps médical et autres experts reconnaissent que ces maladies ne se guérissent pas. Elles sont donc incurables.

Par ailleurs, une étude de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) montre une association forte entre plaques pleurales et mortalité par mésothéliome.

De plus un lien entre plaques pleurales et cancer broncho-pulmonaire est identifié. Pour l'intéressé, à l'incurabilité s'ajoute l'anxiété de l'aggravation.

Alors, il faut en finir avec les modalités actuelles de prise en compte des maladies de l'amiante au travers du code des PMI.

Pour l'instant, les dossiers de demande de PMI suivent la procédure d'attribution de pensions provisoires avec ses périodes de renouvellement triennales jusqu'à l'attribution définitive à l'issue de la neuvième année. Un parcours administratif qui réveille le traumatisme de la maladie, apporte son lot de ruptures de droits du fait des délais de traitement, est parfois mis à profit pour réduire le niveau d'invalidité causé par une maladie qui ne connaît pourtant pas de régression, et qui, de plus ne concourt pas à l'amélioration de la performance du service des pensions.

Le code des PMI prévoit en son article 7 qu' : « **Il y a droit à pension définitive quand l'infirmité causée par la blessure ou la maladie est reconnue incurable** ».

Outre le caractère inexcusable d'avoir mis, en toute connaissance de cause, des militaires en activité de service en situation dangereuse par leur exposition à l'amiante, il est temps, pour l'Etat, de reconnaître l'incurabilité des maladies dues à l'amiante et de faire évoluer l'application du code des PMI en conséquences.

Gilles LEHEILLEIX



Nouvelles rubriques :
Retrouvez les brèves et quelques chiffres clés ...

Parrainage - Samedi 30 mai 2015
Rochefort devient la ville marraine de la « Glycine »

Projet d'associations professionnelles militaires.
Audition des associations de militaires retraités membres du COMAC par la commission de la défense nationale de l'assemblée nationale

<http://assemblee-nationale.fr>

Menu : Commission et autres instances

Rubrique : Les Commissions permanentes

- ⇒ Défense
- ⇒ Vidéo à la demande
- ⇒ Sélectionnez la vidéo du 8 avril 2015

Au sommaire

Rubrique des officiers marins en activité	2
Aide au retour à la vie professionnelle dans le civil	2
Agenda du bureau national	2
Informations sociales et administratives	3 à 6
Les brèves	3
Quelques chiffres clés...	3
Nécrologie	6
Vie des associations	6 à 12

La frégate « La Fayette » Retour de mission



Photo : Nice matin